



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

Conseil Municipal  
Du 19 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle 1, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire.

Membres en exercice : **27**  
Date convocation : **6 juin 2025**  
Présents : **19**  
Votants : **25**

**ETAIENT PRESENTS :**

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, Isabelle JODIN, Adjoint  
Sandrine MARTINS, Marie-Agnès DESCOUX, Jean-Marc SIOZAC, Patrick MICHEL, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Serge POIGNANT, Brigitte FOULON, Hervé GUISE, Magali BOUARFE, Franck PARIS, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

**ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Claude SCHAEFFER	a donné pouvoir	à	Fanny BILLY
Charlotte LE MAITOUR	a donné pouvoir	à	Sandrine MARTINS
Mildred PUISSANT	a donné pouvoir	à	Serge POIGNANT
Nathalie BEELS	a donné pouvoir	à	Magalie BOUARFE
Jean-Marc LONGEQUEUE	a donné pouvoir	à	Hervé GUISE
Mapril BAPTISTA	a donné pouvoir	à	Christophe PRUDHOMME

**ETAIENT ABSENTS :**

Jean BEDU, Dominique FRANÇOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Hervé GUISE a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

**DELIBERATION N° 2025-18 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Installation d'un conseiller municipal suite à démission**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-4,

**VU** l'article L.270 du Code électoral,

**CONSIDÉRANT** la démission de Monsieur Arnaud SCHMITT, de son mandat de conseiller Municipal de la liste « Pomponne, un nouvel élan », reçu par courrier le 21 mai 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Franck PARIS a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Franck PARIS, Conseiller Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 19 juin 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
  
Arnaud BRUNET